

Propositions de principes de fonctionnement de l'ED SMRE

1 – Rôle de l'Ecole Doctorale

La formation par la recherche étant assurée par les laboratoires, le rôle de l'ED consiste essentiellement à offrir aux doctorants un cadre permettant d'optimiser cette formation, et de favoriser leur insertion professionnelle.

L'ED veille à ce que soit respecté le statut de jeune chercheur du doctorant. Elle s'assure de leur bonne insertion et du suivi de leurs travaux au sein du laboratoire. Ses principales actions consistent à :

- Offrir aux doctorants la possibilité d'enrichir leur formation initiale par des formations complémentaires disciplinaires, interdisciplinaires et/ou transversales (compétences linguistiques, techniques, communication écrite et orale, etc...)
- Développer leur ouverture à l'international, en soutenant la mise en place des co-tutelles et de stages à l'étranger durant la thèse, en encourageant leur participation à des écoles thématiques et des congrès internationaux, et en favorisant l'accueil de doctorants étrangers.
- Développer des actions destinées à favoriser l'élaboration de leur projet professionnel et la prise de conscience des compétences acquises au cours de la préparation du doctorat
- Assurer, en interaction avec le collège doctoral européen, la promotion du doctorat et des docteurs dans les milieux socio-économiques.

2 – Périmètre de l'Ecole Doctorale SMRE

Elle couvre les champs disciplinaires suivants : physique, chimie, sciences de la terre, écologie, paléontologie, océanologie biologique, biotechnologies, c'est à dire les DS 2, 3, 4, 10.

La liste des laboratoires rattachés à l'Ecole Doctorale est donnée en annexe.

Sauf exception (cas de l'IRI), un laboratoire ne peut être rattaché qu'à une seule Ecole Doctorale.

Les doctorants sont tous rattachés à une équipe d'accueil. Ils s'inscrivent dans l'Université dont dépend celle-ci.

3 – Composition du conseil de l'ED

Elle est fixée par l'arrêté du 7 août 2006. Le conseil comporte au maximum 26 membres dont :

- 13 représentants des laboratoires, dont 1 représentant des IATOS
- 5 doctorants
- 4 personnalités extérieures compétentes dans les domaines scientifiques
- 4 personnalités extérieures compétentes dans les secteurs industriels ou socio-économiques

La répartition des 13 sièges des représentants des laboratoires se fera en fonction du potentiel d'encadrement des différentes équipes, en veillant à la représentation de chaque établissement.

4 – Gestion courante de l'Ecole Doctorale

Afin de faciliter la gestion de l'Ecole Doctorale et d'assurer au mieux le suivi des doctorants, les équipes de recherche sont réparties, selon les thématiques qu'elles développent, au sein de « filières doctorales ». Ces filières sont suffisamment larges pour que chaque laboratoire appartienne à une seule filière. On peut envisager 4 filières :

- Molécules et Matière Condensée
- Optique et Lasers – Physico-Chimie - Atmosphère
- Géosciences, Ecologie, Paléontologie, Océanographie
- Ingénierie des Fonctions Biologiques

Dans chaque filière, les laboratoires désignent un ou plusieurs responsable(s) des études doctorales chargé(s) d'assurer le suivi des doctorants.

Le bureau de l'ED, qui assure la gestion courante de l'ED, est constitué par l'ensemble des responsables des filières doctorales et des chargés de mission (exemples : organisation des conférences, des cours disciplinaires et interdisciplinaires de l'ED, des actions de professionnalisation, tenue du site web de l'ED, etc ...).

5 – Inscription, réinscription et suivi des doctorants

Première inscription :

Pour s'inscrire en thèse, quel que soit son financement, un étudiant doit :

- Avoir obtenu dans de bonnes conditions un Master « recherche » ou un diplôme équivalent ayant permis de tester les aptitudes du candidat à la recherche ainsi que sa motivation.
- Avoir obtenu l'accord, pour diriger sa thèse, d'un chercheur ou enseignant-chercheur HDR appartenant à un des laboratoires rattachés à l'ED. Dans le cas de co-encadrement, le co-encadrant peut être extérieur à l'ED, et il n'est pas indispensable qu'il soit titulaire d'une HDR.
- Bénéficier d'un financement d'un niveau suffisant pour une durée d'au moins 3 ans.

L'autorisation d'inscription nécessite l'avis favorable de 4 personnes : le directeur de thèse, le directeur de laboratoire, le responsable des études doctorales de la filière concernée, le directeur de l'ED.

Réinscription :

La 2^{ème} et la 3^{ème} inscription nécessitent également l'accord des 4 personnes citées ci-dessus.

Toute inscription supplémentaire au delà de la 3^{ème} doit être autorisée de plus par le VP Recherche de l'Université de rattachement. Ces demandes doivent impérativement être argumentées par le doctorant et le directeur de thèse.

6 – Programmes de formation des doctorants et aides à l'insertion professionnelle

Les doctorants sont très vivement incités à suivre un programme de formation, parmi un éventail aussi large que possible. La participation à une formation peut donner lieu, sur demande du doctorant, à un certificat.

Les diverses formations (disciplinaires et interdisciplinaires, transversales, aides à l'insertion professionnelle) sont largement mutualisées, chaque établissement conservant la liberté d'organiser ses propres formations. Lorsque les effectifs le permettront, des formations mutualisées pourront être décentralisées.

8 – Modalités d'attribution des allocations de recherche « Ministère »

Allocations de 1^{ère} session (dites « ordinaires ») :

Elles sont attribuées par concours sur dossier, les candidats locaux et les candidats extérieurs étant traités de manière identique.

Dans une première étape, les laboratoires établissent une liste de sujets dits « prioritaires », qui seront susceptibles d'être soutenus par une allocation de recherche. Cette liste de sujets est affichée sur le site de l'ED (avec un lien sur le site du Ministère) afin de lui assurer une large publicité et de susciter des candidatures extérieures.

Dans chaque filière, un concours est organisé pour classer les candidats en fonction de leur dossier scientifique, en accordant un poids important à leurs résultats au Master (ou diplôme équivalent). A cet effet, ils établissent un dossier de candidature présentant leurs résultats universitaires, et indiquent, par ordre de préférence, un choix de sujets de thèse (3 maximum) parmi la liste des sujets prioritaires définis par l'ED. Ils s'assurent au préalable de l'accord du directeur de thèse concerné.

Les candidats classés dans les différentes filières sont ensuite interclassés pour l'attribution des allocations de recherche.

Les candidats sont affectés aux sujets de thèse de leur choix en fonction de leur classement. Une liste complémentaire est également dressée afin de pallier les éventuelles défections.

Allocations « Président » :

Les allocations « Président » sont attribuées par le VP Recherche de chaque établissement à des thématiques qu'il sélectionne en fonction de la politique scientifique de l'établissement. Lorsque les critères retenus sont connus, les directeurs de laboratoire présentent leurs demandes par l'intermédiaire de l'Ecole Doctorale. Lorsque la liste des sujets retenus pour une allocation « Président » est connue, celles-ci sont mises au concours au même titre que les allocations « ordinaires ».

Allocations de 2^{ème} session :

Elles sont attribuées par les directions scientifiques du ministère de la recherche en soutien aux laboratoires. L'Ecole Doctorale n'intervient pas dans la sélection des thématiques, mais elle se porte garante de la qualité des candidats retenus.

ANNEXE : Liste des laboratoires rattachés à l'ED SMRE

Filière « Molécules et Matière Condensée » :

UMR 8008 – Laboratoire de Structure et Propriétés de l'Etat Solide (LSPES) - Lille 1 et ENSCL
UMR 8009 – Laboratoire de Chimie Organique et Macromoléculaire (LCOM) - Lille 1 et ENSCL
UMR 8024 – Laboratoire de Dynamique et Structure des Matériaux Moléculaires (LDSMM) - Lille 1 et Laboratoire de Thermo-Physique de la Matière Condensée (LTPMC) - ULCO
UMR 8181 – Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) - Lille 1 et ENSCL
UMR 8517 – Laboratoire de Métallurgie Physique et Génie des Matériaux (LMPGM) - Lille 1 et ENSCL
U_INSERM 761 – Biostructures et Découverte du Médicament (BDM) – Lille 2
FRE 2485 – Laboratoire de Physico-Chimie des Interfaces et Applications (LPCIA) - Artois
FRE 2693 – Institut de Recherches Interdisciplinaires (IRI) - Lille 1
EA 2598 – Laboratoire de Catalyse et Environnement (LCE) - ULCO
EA 2599 – Laboratoire de Synthèse Organique et Environnement (LSOE) - ULCO
EA 3571 – Laboratoire de Génie des Procédés d'Interaction Fluides Réactifs - GEPIFREM (Lille 1)
EA 4034 – Groupe de Recherche Analyse du Médicament (GRAM) - Lille 2

Laboratoires hors-contrat :

Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai (EMD) : Département « Technologie des polymères et composites »

Filière « Optique et Lasers – Physico-Chimie – Atmosphère »

UMR 8101 – Laboratoire de Physico-Chimie de l'Atmosphère (LPCA) - ULCO
UMR 8516 – Laboratoire de Spectrochimie InfraRouge et Raman (LASIR) - Lille 1
UMR 8518 – Laboratoire d'Optique Atmosphérique (LOA) - Lille 1
UMR 8522 – Laboratoire de Physico-Chimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A) - Lille 1
UMR 8523 – Laboratoire de Physique des Lasers, Atomes et Molécules (PhLAM) - Lille 1

Laboratoires hors-contrat :

Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai (EMD) : Département « Chimie et Environnement »

Filière « Géosciences, Biodiversité, Paléontologie, Océanologie Biologique »

UMR 8014 – Laboratoire de Paléontologie et Paléogéographie du Paléozoïque (L3P) - Lille 1
UMR 8016 – Laboratoire de Génétique et Evolution des Populations Végétales (LGEPV) - Lille 1
UMR 8110 – Laboratoire des Processus et Bilans des Domaines Sédimentaires (LPBDS) - Lille 1
EA 3599 – Laboratoire de Géomorphologie Dynamique et Aménagement des Littoraux (GEODAL) - ULCO
FRE 2816 – Ecosystèmes Littoraux et Côtiers (ELICO) - Lille 1 et ULCO

Laboratoires hors-contrat :

Laboratoire d'Ecologie Numérique et Ecotoxicologie (LENE) - Lille 1
Ecole Nationale Supérieure des Mines de Douai (EMD) : « Département Génie Civil »

Filière « Ingénierie des Fonctions Biologiques »

U_INRA 1281 – Laboratoire Stress Abiotique et Différenciation des Végétaux Cultivés (SADV) - Lille 1
EA 1026 – Procédés Biologique et Génie Enzymatique et Microbien (ProBioGEM) - Lille 1
EA 2602 – Laboratoire de Mycologie, Phytopathologie et Environnement (LMPE) - ULCO

Laboratoires hors-contrat :

U_INRA 638 – Laboratoire de Génie des Procédés et Technologie Alimentaires (LGPTA)